



**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 JUIN 2023**

Date de la convocation : 02 juin 2023

Date d'affichage : 02 juin 2023

**Nombre de membres**

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Le Conseil municipal s'est réuni salle Victor Dehaine, sous la présidence de Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 2 juin 2023 dont un exemplaire a été diffusé sur le site de la commune.

**Madame Catherine WILLEMS** secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales procède à l'appel nominal des élus :

**Etaient présents :**

Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints, Mme Justine DURETETE, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, M. Maxime ROSKOSCHNY, M. Christophe LOUVEAU, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Conseillers municipaux

**Etaient excusés :**

M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE

Mme Catherine GOEDGEBUER ayant donné procuration à Mme Françoise WARNEYS

Lesquels forment l'unanimité des élus en exercice.

**Le quorum étant atteint, la séance du Conseil municipal débute.**

Les membres signent la feuille de présence.

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

Les membres procèdent à la signature.

## INSTITUTION

### 1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Après avoir entendu le rapport de Madame Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;**

**Le Conseil Municipal décide de :**

- **PRENDRE ACTE** de l'installation de Monsieur Christophe LOUVEAU en qualité de Conseiller Municipal
- **INSCRIRE** la modification du tableau du Conseil Municipal

### 2. COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES – DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Après avoir entendu le rapport de Madame Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;**

**Le Conseil Municipal décide de :**

- **DESIGNER** Mme Françoise WARNEYS, titulaire de la commission de contrôle des listes électorales pour la liste « Ensemble pour Haverskerque » ;
- **PRENDRE ACTE** de la nouvelle composition de la commission de contrôle des listes électorales comme suit :

#### **MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE** (En application des articles L 19 et R 7 du code électoral)

**Commune de plus de 1000 habitants dans laquelle deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement**

#### **COMMUNE DE HAVERSKERQUE**

NB : Les conseillers municipaux membres de la commission de contrôle ne peuvent être ni maire, ni adjoint au maire, ni titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

- A. Conseillers issus de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau, parmi les conseillers prêts à participer aux travaux de la commission**

Nom de la liste : <b>ENSEMBLE POUR HAVERSKERQUE</b>			
Titulaire + suppléant	NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
Titulaire 1 (obligatoire)	WARNEYS	FRANCOISE	
Titulaire 2 (obligatoire)	SALON	FRANKY	
Titulaire 3 (obligatoire)	ROSKOSCHNY	MAXIME	

**B. Conseillers issus de la 2<sup>e</sup> liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau, parmi les conseillers prêts à participer aux travaux de la commission**

Nom de la liste : <b>HAVERSKERQUE TOUT SIMPLEMENT</b>			
Titulaire + suppléant	NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
Titulaire 4 (obligatoire)	DELANNOY	BRIGITTE	
Titulaire 5 (obligatoire)	DENEUVILLE	DOMITILLE	

### 3. ÉLECTIONS SENATORIALES 2023 - DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX

Scrutin en vue de la désignation des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 24/09/2023. Après avoir entendu le rapport de Madame Jocelyne DURUT, Maire, et à l'issue du vote à bulletins secrets,

La liste « ENSEMBLE POUR HAVERSKERQUE » a obtenu 12 voix

La liste « HAVERSKERQUE TOUT SIMPLEMENT » a obtenu 3 voix

3 postes de délégués et 3 poste de suppléants étant à pourvoir,

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la désignation des 3 délégués et 3 suppléants après avoir entendu la proclamation des résultats comme suit :

○ **Liste « ENSEMBLE POUR HAVERSKERQUE :**

- **DELEGUES ELUS** : Mme Jocelyne DURUT, M. Philippe BLERVAQUE, Mme Justine DURETETE
- **SUPPLEANTS ELUS** : Francky SALON, Virginie VASSEUR, Eddy ROLIN

## FINANCES

**4. BP 2023 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1**

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-Adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;**

**Le Conseil Municipal décide de :**

- Corriger le budget primitif, section fonctionnement de la façon suivante :
  - o Au chapitre 77 - « produits spécifiques » : - 2.00 € au compte 7751
  - o Au chapitre 70 – « produits des services, du domaine et ventes diverses » : + 2.00 € au compte 7067

**5. TARIFS MUNICIPAUX 2023 – MODIFICATION AU 15 JUIN 2023**

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-Adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;**

**Le Conseil Municipal décide de :**

- **MODIFIER** les tarifs d'accueil de loisirs pour la saison 2023 comme suit :

<b>Accueil de loisirs sans hébergement</b> (tarification hebdomadaire incluant le déjeuner et le goûter)	Haverskerquois - Quotient familial entre 0 et 700	28.00 €
	Haverskerquois - Quotient familial entre 701 et 1000	46.00 €
	Haverskerquois - Quotient familial entre 1001 et plus	68.00 €
	Extérieurs - Quotient familial entre 0 et 700	38.00 €
	Extérieurs - Quotient familial entre 701 et 1000	55.00 €
	Extérieurs - Quotient familial entre 1001 et plus	82.00 €
Dégressivité à partir du 2ème enfant du foyer inscrit (pour un quotient familial entre 0 et 700)	Par semaine	- 3 .00 €
Dégressivité à partir du 3ème enfant du foyer inscrit (pour un quotient familial entre 0 et 700)	Par semaine	- 6 .00 €

**6. CDG 59 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHATS DU SYNDICAT MIXTE A LA FIBRE NUMERIQUE 59-62**

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-Adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;**

**Le Conseil Municipal décide de :**

- **ADHERER** à la centrale d'achats du Syndicat Mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique [au titre des prestations, services et fournitures que ladite centrale d'achats pourra offrir en matière de services numériques],
- **APPROUVER** le projet de convention tripartite entre la commune de HAVERSKERQUE, le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord et le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique, relatif à l'opération « Pack Mairie Connectée »,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent à l'adhésion de la commune à la centrale d'achats du Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique, et notamment la convention d'adhésion à la centrale d'achats,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent à l'opération « Pack Mairie Connectée », et notamment la convention tripartite entre la commune, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale et le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique.

## TRAVAUX

### 7. AD'AP AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE - PROROGATION DU DELAI D'EXECUTION

Après avoir entendu le rapport de M. Eddy ROLIN, Maire-Adjoint, Le Conseil Municipal procède au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;**

**Le Conseil décide de :**

- **SOLLICITER** une prorogation de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), la commune sollicite un délai d'exécution supplémentaire de trois ans, pour force majeure (pandémie de covid-19), de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP),
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document y afférent.

**INTERCOMMUNALITE**

**8. RESEAU ESPERLUETTE – MODIFICATION DE LA CONVENTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Après avoir entendu le rapport de Mme Catherine WILLEMS, Maire-Adjoint, Le Conseil Municipal procède au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;**

Le Conseil décide de :

- **APPROUVER** la mise à jour de la charte documentaire de la CCFL du 4 avril 2023 modifiant la délibération du Conseil communautaire de la CCFL du 22 juin 2017 actant le nom du Réseau de Lecture Publique,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette convention

**La séance est levée à 20H27**

**Fait à HAVERSKERQUE, le 13/06/2023**

**Mme Jocelyne DURUT,  
Maire d'Haverskerque**



## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 09/06/2023

<b>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14/04/2023</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>
<b>1. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>
<b>2. Installation d'un nouveau membre de la Commission de Contrôle des listes électorales</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>
<b>3. Election sénatoriales 2023 – Désignation des Délégués et des Suppléants</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>
<b>4. Décision budgétaire modificative n° 1</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>
<b>5. Tarifs municipaux – modification des tarifs ALSH</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>
<b>6. Autorisation d'adhésion à la centrale d'achats du Syndicat Mixte à la fibre numérique 59/62</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>
<b>7. Prorogation du délai d'exécution de l'agenda Ad'AP – accessibilité programmée</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>
<b>8. Modification de la convention de charte documentaire CCFL</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>